

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 3972

présenté par

M. Panifous, M. Jean-Louis Bricout, M. Taupiac, M. Colombani, M. Acquaviva, Mme Bassire,
M. Castellani, M. Guy Bricout, Mme Descamps, M. Favennec-Bécot, Mme Froger,
M. Lenormand, M. Mathiasin, M. Molac, M. Morel-À-L'Huissier, M. Naegelen, M. Pancher et
M. Saint-Huile

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:**

Au premier alinéa du I de l'article L. 811-8 du code rural et de la pêche maritime, après le mot : « générale », sont insérés les mots : « sans limitation de spécialités ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La Loi instituant la réforme du Bac Général prévoit que les lycées proposent plusieurs enseignements de spécialités avec comme objectif de permettre aux lycéens de construire leur parcours de formation pour intégrer des études supérieures. Au sein de l'Enseignement Agricole, les lycées d'enseignement général ne proposent que 3 enseignements de spécialité : Biologie-Ecologie, Mathématiques et Physique-Chimie.

Cette limitation d'enseignements de spécialité apparaît à ce jour comme un facteur limitant pour le développement de l'enseignement agricole. D'autres enseignements de spécialité tels que : les Sciences Economiques et Sociales, les Sciences de l'Ingénieur, le Numérique et Sciences de l'Informatique, LVA&B, voire l'EPS et ce au regard du nombre important de sections sportives (rugby, équitations, Etc.), seraient également pertinents dans leur enseignement.

Le besoin de compétences socio- économiques et digitales, importantes au sein de la profession agricole, impose que celles-ci soient introduites dans le socle commun de connaissances au lycée.

Cet amendement propose donc d'exclure toute limitation du champs de spécialités dans les établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole.

Cet amendement a été travaillé avec la SNPDEA.